

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CONFRACOURT

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2017

Nombre de conseillers
en exercice : 10
présents : 8
votants : 8

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/10/2017

Présents : MM. PIOCHE Maurice, GAUTHIER Frédéric, GOISET Mickaël, WATTREE Michel, MAUVAIS Guy, SLAVIK Sébastien, Mmes WADOUX Céline, BRUOT Céline.

Absents : MM. GOISET Lucien, MAGNIN Didier.

Mme BRUOT Céline a été élue secrétaire.

Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor

Le Maire donne lecture des décomptes des indemnités de conseil de l'année 2017 émanant de :

- Mme GARREC pour la période du 1/01 au 30/08/2017,
- Mme PACI-ARMBRUSTER, son successeur, pour la période du 1/09 au 31/12/2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité, de verser l'indemnité de conseil 2017 au taux de :

- 70% à Mme GARREC Christelle soit 156.74€ brut (et l'indemnité de confection du budget de 30.49€ brut),
- 50% à Mme PACI-ARMBRUSTER Annie soit 55.98€ brut.

voix : 5 pour - 3 contre

Vente terrain à bâtir

Le Maire propose de mettre en vente le terrain à bâtir situé impasse des Craies (parcelles B 1522 de 16a16ca et B742 de 2a 85ca).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de faire borner le terrain afin de réaliser 2 terrains à bâtir de surfaces environ égales,
- décide de mettre en vente au prix de 7€ le m²,
- autorise le maire à signer tout document se rapportant au bornage.

Le Conseil Municipal précise également que la vente sera conditionnée à la construction d'une maison dans un délai de 2 ans après la signature, et que les deux terrains pourront être achetés par un même acquéreur.

Affouage 2017/2018 : règlement d'affouage, liste provisoire, tarif de la portion

Le Maire donne lecture de la liste provisoire d'affouage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de fixer le tarif de la portion d'affouage 2017/2018 à la somme de 30€ (trente euros),
- adopte le règlement d'affouage 2017/2018 (annexé à la présente délibération),
- arrête la liste provisoire d'affouage 2017/2018 à 79 affouagistes (annexée à la présente délibération).

Les inscriptions se feront en mairie du jeudi 23 novembre au lundi 18 décembre 2017 à 19h.

Soutien du Conseil Municipal à la motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1^{er} octobre 2017

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1^{er} octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter **une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.**

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).
- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité. Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats GénérEux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités » ».

Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;
- S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

En Mairie, le 9/11/2017

Le Maire,

Maurice PIOCHE.